

Charte Demain la Terre

Le Verger de la Blottière commercialise trois variétés de pommes avec le nouveau critère « cultivé SANS pesticide de synthèse »

Après Le Jardin de Rabelais, Val de Sérigny et Fruits Rouges & Co, c'est au tour du Verger de la Blottière de lancer la commercialisation de trois variétés de pommes avec mention « cultivé SANS pesticide de synthèse ».





Le Verger de la Blottière

Le Verger de la Blottière a été créé au début des années 1960 au coeur de l'Anjou. Cette entreprise familiale participe ainsi avec d'autres producteurs au développement continu des vergers de pommes et poires du Maine-et-Loire.

Après l'audit réalisé par un organisme indépendant dans le cadre du cahier des charges Demain la Terre, Le Verger de la Blottière a validé le critère « cultivé SANS pesticide de synthèse » qui représente un engagement sur le moyen de production. Trois variétés de pommes (soit 600 tonnes) sont concernées par ce critère : la Gala, la Granny Smith, et la Jonagored.

Grâce au logo dédié au nouveau critère, le consommateur peut identifier en magasin les pommes (en vrac ou en sachets biodégradables) certifiées Demain la Terre et

La Blottlee



issues d'une pratique de production davantage respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, le Verger de la Blottière a remporté le Trophée LSA de la responsabilité environnementale pour ces mêmes produits.

Pour rappel, l'association Demain la Terre a lancé le 25 février dernier à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, deux nouveaux critères : « SANS résidu de pesticide détecté » et « cultivé SANS pesticide de synthèse ». Ces deux nouveaux critères optionnels viennent s'additionner aux 60 autres proposés par la Charte Demain la Terre. Ils répondent à la volonté des agriculteurs de réduire leur utilisation de pesticides et à une demande sociétale forte pour des produits respectueux de la santé et de l'environnement.

L'Association Demain la Terre, créée en 2004, rassemble aujourd'hui 14 entreprises agricoles fruits et légumes, réunies autour d'une même vision de l'agriculture et du développement durable, alliant environnement/biodiversité, économie et social. Demain la Terre a développé son propre cahier des charges, la Charte Demain la Terre®, qui vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de l'engagement des producteurs, axée sur trois priorités: la santé, la qualité et le respect des Hommes et de l'environnement. Son application est contrôlée annuellement par un organisme indépendant. Plus de 165 000 tonnes de fruits et légumes sont « certifiés » Demain la Terre. C'est la référence RSE en agriculture fruits et légumes, une troisième voie avec l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Demain la Terre est un des membres-fondateurs du Collectif de la Troisième Voie des Filières Agricoles Responsables.

Demain la Terre, pour des fruits et légumes responsables plus sains, plus sûrs, pour tous !